

Questions orales

ou pour effectuer toute autre activité. Il n'y a pas là provocation, on n'en a pas eu non plus l'intention et nous ne le considérons pas comme une provocation.

Mme Copps: Nous ne vous croyons pas un poil.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN PARLEMENTAIRE JAPONAIS, M. HIROSHI OHKI

M. le Président: J'espère que le député pardonnera au Président de l'interrompre au cours de sa première question, mais nous avons un éminent invité qui doit partir bientôt.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Hiroshi Ohki, président du comité du commerce et de l'industrie de la chambre haute de la Diète du Japon et membre de la Chambre des conseillers.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports.

Le mois dernier, le premier ministre de France, Jacques Chirac, a annoncé que les pêcheurs français prendraient illégalement au moins 36 000 tonnes de poisson dans les eaux canadiennes et que ces pêcheurs travailleraient, pour reprendre ses mots, dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Interrogé à ce propos par le leader de l'opposition, le ministre des Transports a dit que le premier ministre de France n'avait fait aucune menace.

Nous apprenons aujourd'hui qu'un bâtiment de la marine française, pour la première fois de notre histoire, sera déployé au large des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Compte tenu de ce fait et de la déclaration du premier ministre de France selon laquelle les pêcheurs français prendront illégalement 36 000 tonnes de poisson dans les meilleures conditions de sécurité possible, quand le ministre des Transports reprendra-t-il ses sens et s'apercevra-t-il que le Canada est en train de passer pour une poule mouillée sur la scène internationale? Va-t-il agir sans tarder ou préfère-t-il attendre que la France déclare que sa maison à Saint-Jean-Ouest est située dans la zone territoriale de 200 milles de Saint-Pierre et Miquelon?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, où se trouve le député de Gander—Twillingate au moment où nous avons besoin de lui? Je regrette qu'il ne soit pas là aujourd'hui pour arriver à tirer quelque chose de sensé

dans le fatras que le député vient de nous sortir à si grand peine.

Mme Copps: Autant pour notre souveraineté.

M. Crosbie: Je ferai remarquer que le premier ministre français n'a jamais dit que la France prendrait cette année 36 000 tonnes de poisson ou de morue dans la zone en litige. Il n'a jamais dit cela. Le député d'en face ne peut pas prouver que le premier ministre a fait semblable déclaration. C'est un pur produit de son imagination.

Le gouvernement précédent, dont le député faisait partie, a conclu un accord avec la France aux termes duquel il a été convenu de part et d'autre que dans les eaux de la zone en litige...

Mme Copps: Même pas le plus petit poisson.

M. Crosbie: L'honorable représentante peut s'égosiller tant qu'elle le voudra, cela ne changera rien à la situation où nous sommes avec la France. Ses interjections n'inspirent aucune crainte à la France ni à moi non plus.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement du député a conclu un accord avec la France aux termes duquel les deux parties ont accepté de ne pas gêner le déplacement des bateaux de l'autre partie dans les eaux en litige, de ne pas les aborder, de ne pas les accoster. Cet accord tient toujours.

Monsieur le Président, je ne vois pas où le député veut en venir en parlant de poules mouillées. Ce n'est pas un qualificatif que nous avons employé à leur endroit. Nous avons trouvé mieux, mais, par politesse, je ne vais pas l'employer.

LES CONSÉQUENCES DU RAPPORT SUR LES DISCUSSIONS FRANCO-CANADIENNES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, si l'honorable député de Saint-Jean-Ouest s'intéressait autant au premier ministre français qu'à la députée de Hamilton-Est, peut-être les Terre-Neuviens pourraient-ils commencer à croire que leur ministre, mettant de côté son ironie et ses traits d'esprit, prend vraiment à coeur leurs problèmes à la Chambre des communes.

Mme Copps: Bien envoyé!

M. Tobin: La France envoie illégalement ses bateaux de pêche dans les eaux canadiennes, privant les pêcheurs canadiens de leur gagne-pain.

● (1425)

Elle a menacé de prendre illégalement 36 000 tonnes métriques de poisson et a promis à ses pêcheurs les meilleures conditions de sécurité possibles. Pour la première fois dans l'histoire, elle a maintenant établi une présence navale française au large de la côte est du Canada, et le ministre dit qu'il n'a aucune inquiétude. Le ministre devrait être démis de ses fonctions.